

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUILLET 2013**

Délibération
n° 2013.07.177

Centre équestre "La
Tourette" : tarifs
2013/2014

LE ONZE JUILLET DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 juillet 2013**

Secrétaire de séance : Catherine DEBOEVERE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Catherine DESCHAMPS à Michel BRONCY, Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Djillali MERIOUA à Janine GUINANDIE, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, André BONICHON, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMAADI, Gilles VIGIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2013

**DELIBERATION
N° 2013.07.177**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS
SPORTIFS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

CENTRE EQUESTRE "LA TOURETTE" : TARIFS 2013/2014

Par délibération n°158 du 5 juillet 2012, le conseil communautaire a approuvé le choix de l'association l'Etrier Charentais comme délégataire du service public pour la gestion du centre équestre de la Tourette pour une durée de 8 ans, soit jusqu'au 31 août 2020, et validé les tarifs de la saison 2012/2013.

Les tarifications des activités et les remises consenties aux résidents de la Communauté d'Agglomération sont définies en annexe du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du centre équestre de « La Tourette »

Il appartient au GrandAngoulême, de fixer les tarifs pour la saison 2013/2014.

Les tarifs 2013/2014 pour les usagers résidents sur le GrandAngoulême sont augmentés en moyenne de **2,79 %** par rapport à la saison 2012/2013 (avec la règle de l'arrondi à l'entier inférieur ou supérieur le plus proche).

Tous les autres tarifs respectent les pourcentages de remises prévues par la convention de mise à disposition.

Seuls les frais de dossier ont un pourcentage de remise supérieur à la convention, 55 % au lieu de 30 %. Cet écart sera récupéré sur la tarification de la saison 2014/2015

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 4 juin 2013,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 18 juin 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER les tarifs pour la saison 2013/2014 du centre équestre de « La Tourette » présentés dans l'annexe jointe qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2013.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

16 juillet 2013

Affiché le :

16 juillet 2013